



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

journée du souvenir

Question écrite n° 41548

Texte de la question

Mme Martine Aurillac appelle l'attention de M. le ministre délégué aux anciens combattants sur la création d'une journée du souvenir de la guerre d'Indochine en hommage aux combattants de ce conflit. Le 7 mai dernier, la France a commémoré le cinquantième anniversaire de la fin des combats à Diên Biên Phu, et a rendu, à cette occasion, un hommage à tous ceux qui ont défendu dans ce conflit les valeurs de la France, parfois jusqu'au sacrifice suprême. Plusieurs associations ont exprimé ces derniers mois leur souhait de voir instaurer une journée du souvenir de la guerre d'Indochine. Après concertation, elles ont porté leur choix sur la date du 8 juin, en référence au jour de la translation à Notre-Dame-de-Lorette des restes du soldat inconnu d'Indochine. Aussi, elle lui demande s'il est favorable à la création d'une telle journée du souvenir et s'il entend suivre les associations dans leur choix du 8 juin.

Texte de la réponse

Le ministre délégué aux anciens combattants a bien été informé du vœu exprimé par plusieurs associations visant à l'institution d'une journée du souvenir de la guerre d'Indochine. Selon une démarche à tous égards digne d'éloges, les associations les plus concernées par cet hommage se sont concertées et, de façon consensuelle, ont porté leur choix sur le 8 juin, en référence au jour de la translation à Notre-Dame-de-Lorette des restes du soldat inconnu d'Indochine. Le ministre délégué aux anciens combattants est par conséquent favorable à ce que cette journée soit désormais retenue pour rendre chaque année hommage à ceux qui sont tombés en Indochine, pour honorer les vétérans de cette guerre et faire connaître aux jeunes générations l'œuvre accomplie par notre pays dans cette région du monde. Très conscientes des contraintes pesant sur le calendrier de l'année 2004, déjà très riche en commémorations, les associations ont toutefois souhaité que celle du 8 juin ne soit pleinement effective qu'à compter de 2005. Pour autant, la guerre d'Indochine est particulièrement présente cette année dans le programme des événements inspirés par la mémoire combattante, puisque le 7 mai dernier, 50^e anniversaire de la fin des combats de Diên Biên Phu, un hommage national a été rendu, sous la présidence du Président de la République, aux anciens combattants de cette bataille et d'Indochine, dans la cour des Invalides à Paris. De plus, une commémoration en l'honneur des soldats français tombés en Indochine a eu lieu au mémorial de Fréjus.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Aurillac](#)

Circonscription : Paris (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41548

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juin 2004, page 4354

Réponse publiée le : 7 septembre 2004, page 6992